MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212900476-20251209-059_2025-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025
N° 5/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le quatre décembre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de votants : 15

Etaient présents : Monique LOAEC, Jeannine MILIN, Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, , Olivier LE LANN, Olivier LOAEC, Anne MASON, Emmanuel MORVAN, Laëtitia GUEVEL.

Absents excusés :
M. Yves KERMARREC qui a donné procuration à M. Emmanuel MORVAN
M. Michel BROC'H qui a donné procuration à Mme Monique LOAEC.
Mme Florence JESTIN qui a donné procuration à Mme Jeannine MILIN.
Mme Sandrine LE CORVIC qui a donné procuration à M. Jean-Luc RANNOU.
Mme Marie-Laure ROUGET qui a donné procuration à Mme Marie-Christine CORLOSQUET.

Absente non excusée :
Mme Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, Mme Anne MASON, conseillère municipale pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h 15.

N° 059-2025 – <u>Objet</u> : Demande de subvention – réaménagement de la rue de Kermarzin :
- approbation de l'opération,
- demandes de subventions.

A l'annonce du point 059-2025 « Demande de subvention – réaménagement de la rue de Kermarzin – approbation de l'opération et demandes de subventions » Mme le Maire est sortie de la salle du conseil municipal et n'a donc pas pris part au débat, ni au vote.

La commune de Le Drennec prévoit l'aménagement de la rue de Kermarzin.

Cet aménagement de voirie répond à un objectif d'amélioration de l'état existant avec la sécurisation des usagers, permettre la circulation des cyclistes et mieux prendre en compte les piétons.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212900476-20251209-059_2025-DE

L'aménagement prévu permettra ainsi de sécuriser les déplacements vers les équipements publics : école, maison de l'Enfance, ..., et vers le centre bourg.

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

1	Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR)	20,0000 %	17 000.00 €
2	Fonds départemental de sécurité routière	5,8829 %	5 000.00 €
3	Pacte Finistère 2030 – Volet 1	24,7059 %	21 000.00 €
	Autofinancement	51,2052 %	42 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération d'aménagement de la rue de Kermarzin estimé à 85 000 € HT.
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Mme le Maire a sollicité une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL, au titre du Pacte Finistère 2030-volet 1 et du Fonds Départemental Sécurité Routière 2025 (Amendes de police) auprès du Conseil Départemental et auprès de tous autres financeurs pour l'opération de réaménagement de la rue de Kermarzin.

Avis du conseil municipal : 15 voix pour.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 9 décembre 2025
Le Maire,
Monique LOAEC.